

Les radars privés mobiles seront déployés dès lundi sur les routes

Les automobilistes vont devoir redoubler de vigilance à partir de lundi. Les excès de vitesse seront mesurés avec un tout nouveau dispositif.

Les tous premiers véhicules-radars gérés par des sociétés privées vont commencer à verbaliser les automobilistes en infraction avec le code de la route à partir de lundi. Ce dispositif intraitable sera déployé en Normandie, dans l'Eure, selon des informations du Parisien.

La Sécurité routière inaugure ce nouveau dispositif qui sera ensuite étendu région par région à l'ensemble du territoire. Selon l'organisme, "*toute la France sera couverte mi-2019*".

Ces nouveaux radars mobiles, gérés par des sociétés privées, seront difficilement repérables par les automobilistes. Ce véhicule, bardé de capteur, sera piloté par un chauffeur. Ce salarié d'une société privée sera seul à bord. Son itinéraire sera fixé par la préfecture.

Sur France Info, Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 millions d'automobilistes, a exprimé son mécontentement sur cette externalisation des contrôles de vitesse routiers. Cette "*privatisation des radars embarqués*", n'aurait "*d'autre but que de générer*" d'importants revenus pour l'Etat.

Selon le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, ce dispositif va permettre de redéployer des policiers et des gendarmes, qui étaient mobilisés sur ces contrôles routiers, pour d'autres missions de sécurité.